

OFFRE D'EMPLOI

LA VILLE D'ANNEMASSE RECHERCHE, pour sa Direction Education Petite Enfance

**UN RESPONSABLE D'EQUIPE PERISCOLAIRE (h/f)
(cadre d'emplois des animateurs)**

recrutement par voie statutaire ou contractuelle -

Annemasse, ville de 38 000 habitants, surclassée 40 à 80 000 habitants, se trouve au cœur d'un bassin de vie attractif, le Grand Genève (950 000 habitants), idéalement situé entre lac et montagnes et à deux pas d'une nature préservée. Riche de projets structurants qui contribuent à sa mutation, la ville connaît un dynamisme démographique, économique et urbain important.

Dotée de 750 agents et d'un budget de 85 M€, la Ville d'Annemasse développe depuis plusieurs années une démarche managériale inspirée des expériences d'entreprises libérées et nommée « LAB Collectivité » (libérante, agile et bienveillante).

Si vous souhaitez en savoir plus sur la promesse employeur de la Ville d'Annemasse : <https://www.calaméo.com/read/00441008245ebb27ea483>

La Ville d'Annemasse recrute un.e responsable d'équipe périscolaire.

Placé(e) auprès de la Responsable de l'action éducative au sein du pôle opérationnel de la direction Education Petite Enfance, vous assurez les fonctions d'un directeur d'accueil collectif de mineurs (loisirs et périscolaire), vous êtes garant de la mise en œuvre du projet pédagogique, et de la qualité des conditions d'accueil des enfants.

Vous êtes titulaire d'un diplôme de l'animation BPJEPS loisirs tout public ou équivalent. Vous maîtrisez la réglementation des accueils collectifs de mineurs et avez une expérience de directeur d'accueil de loisirs. Vous êtes attaché(e) à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis.

Doté d'un excellent relationnel, vous possédez de réelles qualités organisationnelles et managériales. Vous avez des connaissances en gestion de projet et savez prendre des décisions devant les situations du quotidien. Vous maîtrisez les outils bureautiques et informatiques.

Vous avez le profil pour postuler.

Vous serez en charge des missions suivantes

- **Assurer la mise en œuvre et le développement du projet pédagogique et du projet éducatif territorial au profit des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.**
- **Piloter l'organisation des équipes et des activités sur le site périscolaire**
- **Assurer un lien étroit avec les familles et porter une attention accrue aux enfants à besoins éducatifs particuliers**
- **Assurer la gestion des ressources humaines et matériel en lien avec le service RH éducation**
- **Organisation de la prévention des risques et son suivi**

Poste ouvert :

- aux agents titulaires de la fonction publique ou lauréat de concours du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B),

ou

- aux non titulaires de la fonction publique : CDD de droit public, d'une durée de 3 ans renouvelable (Catégorie B, cadre d'emplois des animateurs territoriaux)

Conditions d'exercice

- Temps de travail annualisé de 35 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, du lundi au vendredi

- Disponibilité en fonction des nécessités de service
- Titulaire du permis de conduire (déplacements sur le territoire)

Rémunération

Pour les titulaires : Rémunération statutaire, régime indemnitaire

Pour les CDD : Rémunération en fonction du profil et de l'expérience

Avantages

Prime de fin d'année, participation éventuelle de la Ville à la protection sociale (jusqu'à 600€/an), indemnité de résidence, titres restaurant, prise en charge par la Ville de l'adhésion au CNAS sous conditions, participation à l'abonnement de transport en commun (75%)

POSTE A POURVOIR POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026/2027

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 10/07/2026

(cachet de la poste faisant foi)

Via le site internet <https://www.annemasse.fr> (offres d'emploi)

ou

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature (lettre de motivation, CV, diplômes) à

Monsieur Le Maire

Service des Ressources Humaines BP 530

74107 ANNEMASSE CEDEX

(possibilité de remboursement forfaitaire des frais de déplacements, pour les candidats présélectionnés pour l'entretien, résidant hors département)